

## **Conditions générales de la société à responsabilité limitée Johnson Language Services UG (haftungsbeschränkt)**

Tribunal de commerce : Amtsgericht Freiburg i. Br., HRB 714454  
Siège : Karlstr. 15, D-77694 Kehl  
Directeur : David Johnson

### **1. Généralités**

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») dans leur version respectivement en vigueur s'appliquent à l'ensemble des contrats conclus avec nos clients, donc à la fois pour les cours de langue et les prestations de traduction. Elles s'appliquent pour toute la durée de la relation commerciale, donc également pour les activités futures.
- 1.2 Le client reconnaît les CGV à la passation de commande. Les conditions générales divergentes du client ne s'appliquent que si nous avons au préalable expressément accepté leur validité.
- 1.3 Les présentes CGV sont disponibles en français, allemand et anglais et peuvent être consultées et imprimées à tout moment sous :
- <http://www.chatbella.com/wp-content/uploads/cgv.pdf> (version française)  
<http://www.chatbella.com/wp-content/uploads/agb.pdf> (version allemande)  
<http://www.chatbella.com/wp-content/uploads/terms.pdf> (version anglaise)

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.

### **2. Conclusion d'un contrat**

#### *2.1 Cours de langue pour des particuliers*

Un client peut réserver un cours de langue oralement, par téléphone, par courrier, e-mail ou fax. Dans ce cas, le contrat n'est conclu que lorsque nous avons confirmé la réservation par écrit ou que le cours a débuté.

#### ***Informations sur le droit de rétractation :***

***Les consommateurs peuvent résilier le contrat conclu en l'espace de 14 jours par écrit, sans avoir à indiquer de motifs (par courrier, fax, e-mail). Pour le respect du délai imparti, il suffit d'envoyer la résiliation en temps voulu. La rétractation doit être adressée à Johnson Language Services UG (haftungsbeschränkt), Karlstraße 15, 77694 Kehl, fax : +49 (0)7851 636 7598, e-mail : info@chatbella.com***

***En cas de résiliation effective, les prestations perçues par les deux parties devront être restituées. Si le consommateur ne peut pas restituer la prestation perçue, entièrement ou en partie, il devra verser un dédommagement correspondant. Cela s'applique en particulier si le consommateur a déjà assisté à des cours.***

***C'est pourquoi nous nous réservons le droit de ne débiter les cours de langue qu'après l'arrivée à échéance du délai de rétractation de deux semaines. Mais si le client souhaite que les cours débutent avant l'arrivée à échéance du délai de rétractation, le droit de rétractation est caduc.***

## 2.2 *Cours de langue pour des clients professionnels*

Les clients professionnels réservent en général les cours de langue pour leurs collaborateurs par écrit. Un contrat ne vaut comme conclu que lorsque nous confirmons la réservation et le contenu du contrat par écrit.

## 2.3 *Prestations de traduction*

Lors de la demande de soumission d'offre, le client doit indiquer la langue cible, le domaine de spécialisation, l'utilisation prévue, les souhaits terminologiques spécifiques ainsi que les souhaits spéciaux concernant l'aspect de la traduction et le délai de livraison souhaité. Il devra également joindre le texte à traduire.

Le texte à traduire doit être rédigé conformément aux règles de l'orthographe et de la ponctuation modernes et être clairement compréhensible. L'orthographe de noms, d'adresses et de transcriptions de noms propres dans une langue source non latine doit être jointe dans une langue latine sur une feuille séparée.

Les vices d'exécution, résultant d'informations imprécises, incorrectes ou incomplètes, sont à la charge du client.

Nous établissons une offre écrite après réception de la demande émanant du client. Cette offre est valable 2 semaines. Le contrat concernant l'exécution de prestations de traduction est conclu par l'acceptation écrite de l'offre par le client (par fax, e-mail ou courrier).

## **3. Prix/Conditions de paiement/Réserve de propriété**

3.1 Les prix indiqués s'entendent en EUROS, TVA légale en vigueur en sus.

### 3.2 *Cours de langue*

Dans la mesure où aucune convention contraire n'a été conclue, les frais pour les cours pour les particuliers doivent être versés au plus tard 5 jours ouvrés à l'avance.

Les frais pour les cours de clients professionnels sont exigibles 2 semaines après réception de la facture.

### 3.3 *Traductions*

Les coûts de traduction se basent sur le nombre de mots, la langue cible souhaitée, le degré de difficulté du texte et l'urgence de la commande. Le nombre de mots se calcule en général dans

la langue source au moyen des fonctions prévues à cet effet des logiciels de traitement de texte ou de traduction.

Le traitement de graphiques, de tableaux, les travaux de mise en page ainsi que les modifications, corrections, souhaits spéciaux, etc. sont décomptés séparément après accord.

Dans la mesure où aucune modalité de paiement différente n'est conclue pour certaines prestations, la totalité de la rémunération est exigible sans rabais/escompte à la date de livraison convenue. La livraison du prestataire est effectuée livraison contre paiement complet.

La livraison fournie ainsi que les droits d'auteur restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de toutes les créances.

- 3.4 Pendant la durée du retard, la rémunération et l'ensemble des autres créances, résultant de la relation contractuelle, portent des intérêts au-dessus du taux d'escompte de base de la Banque centrale européenne. En cas de retard de paiement, toutes les créances restant dues sont payables immédiatement. Les droits à compensation et rétention du client sont exclus, dans la mesure où lesdits droits n'ont pas été constatés de façon exécutoire ou qu'ils ne sont pas incontestables.

#### **4. Exécution de la commande/Délai de livraison**

##### *4.1 Cours de langue*

Un cours dure 60 minutes. Le cours se déroule aux heures et dans les lieux convenus.

Les cours individuels peuvent être reportés par le client et être organisés ultérieurement si le client nous en informe au minimum 24 heures à l'avance par e-mail, fax ou courrier. Si tel n'est pas le cas, le cours sera facturé et le client n'aura pas droit à un cours de remplacement.

Nous sommes en droit de modifier les emplois du temps et dates pour motifs importants, par exemple en cas d'indisponibilité des enseignants, de maladie ou de problèmes techniques.

Si un client a payé à l'avance et a commencé à assister à un cours de langue avec un nombre déterminé d'heures et s'il n'a plus convenu de cours avec nous en l'espace de six mois depuis le dernier cours, nous sommes autorisés, après un rappel préalable, à résilier le cours de langue à effet immédiat. Le client n'a pas droit au remboursement des cours auxquels il n'a pas assisté.

Si un client ne peut plus participer au cours, il est en droit de désigner un participant pour le remplacer, qui se substituera à sa place dans le contrat.

Le participant n'est pas en droit d'exiger un enseignant particulier. Les enseignants précis sont donc cités sans engagement.

## 4.2 Traductions

La traduction est effectuée intégralement et en toute âme et conscience. En général, les termes techniques sont traduits dans un langage usuel et compréhensible par tous, sauf si le client donne des consignes spéciales pour la traduction des termes techniques.

Nous pouvons faire appel à des tiers pour l'exécution de toutes les traductions. Dans ce cas, nous assumons uniquement la responsabilité pour un choix soigneux des tiers. Nous avons respecté cette obligation si ce tiers est un traducteur/une traductrice disposant de la qualification et de l'expérience nécessaires dans la langue respective.

La traduction est expédiée au choix du client par e-mail, fax ou courrier.

Si aucun délai de livraison ferme n'a été expressément conclu, nos dates et délais de livraison sont uniquement des informations sans engagement. Le client peut nous exhorter par écrit, deux semaines après le dépassement d'une date/d'un délai de livraison sans engagement, à livrer la traduction en l'espace d'un délai adapté. Si nous laissons s'écouler ce délai sans résultat, le client est en droit de résilier le contrat.

Si nous ne respectons pas une date/un délai de livraison **express** de façon fautive ou si nous sommes en retard d'exécution pour une autre raison quelconque, le client doit nous fixer un délai supplémentaire adapté pour la fourniture de la prestation. Si nous laissons s'écouler ce délai supplémentaire sans résultat, le client est en droit de résilier le contrat.

## 5. Réclamation et garantie

5.1 Le client est tenu de contrôler la traduction en l'espace de cinq jours après réception et de faire valoir d'éventuelles objections. Si aucune réclamation n'est formulée pendant ce délai, la traduction vaut comme impeccable.

Si le client réclame une erreur objective et non négligeable en l'espace du délai de cinq jours, il devra décrire concrètement cette erreur. Nous sommes en droit et tenus d'éliminer de façon conforme les erreurs de traduction indiquées. Toute autre prétention est exclue dans la mesure où le client ne nous a pas accordé la possibilité d'éliminer les erreurs.

5.2 Nous ne sommes pas responsables d'erreurs de traduction, résultant d'informations incorrectes, incomplètes ou qui n'auront pas été mises à disposition en temps voulu ou de documents ou de textes sources erronés ou illisibles (même partiellement), mis à disposition par le client.

5.3 Nous n'assumons aucune responsabilité si le texte n'est pas adapté pour l'usage spécifique souhaité par le client, resp. si la publication ou publicité doit être répétée suite à une adaptation insuffisante ou si cela entraîne un préjudice de réputation ou une dégradation de l'image de marque. Le client est tenu de notifier l'utilisation prévue de la traduction. Si la traduction est destinée à l'impression, le client doit nous transmettre l'épreuve corrigée avant l'impression pour un contrôle et un bon pour accord.

- 5.4 Nous sommes responsables en cas d'acte intentionnel et de négligence grossière.
- 5.5 Nous sommes également responsables pour des dommages résultant de simple négligence, dans la mesure où cette négligence concerne la violation d'obligations contractuelles dont le respect est important pour atteindre l'objectif contractuel (obligations majeures). Mais nous ne sommes responsables que dans la mesure où lesdits dommages sont typiquement liés au contrat et qu'ils sont prévisibles. Nous n'assumons par ailleurs aucune responsabilité en cas de violations simples par négligence grossière d'obligations contractuelles secondaires non principales. Les limitations de responsabilité, contenues dans les phrases 5.1-5.3 s'appliquent également dans la mesure où la responsabilité des représentants légaux, des cadres supérieurs et des autres auxiliaires d'exécution est concernée.
- 5.6 Une responsabilité allant au-delà est exclue, indépendamment de la nature juridique du droit que le client fait valoir. Dans la mesure où notre responsabilité est exclue ou limitée, cela s'applique également pour la responsabilité personnelle de nos salariés, employés, collaborateurs, représentants et auxiliaires d'exécution.
- 5.7 Nous ne sommes pas responsables pour les dommages résultant de cas de force majeure et d'autres événements imprévisibles, qui compliquent considérablement la livraison ou la rendent impossible et dont nous ne sommes pas responsables (comme en particulier des guerres, événements assimilables à une guerre, ordonnances administratives, mesures nationales visant à limiter le commerce, grèves, lock-outs et autres perturbations de l'exploitation, de quelque type que ce soit, perturbations du trafic, phénomènes naturels), peu importe que ces événements surviennent au sein de notre société ou chez des tiers/ partenaires de coopération. Les délais de livraison expressément contenus sont prorogés de la durée de l'empêchement en cas d'événement de force majeure.

## **6. Protection des données**

Nous traitons l'ensemble des textes et informations de façon confidentielle. Nous nous engageons à conserver le secret sur tous les faits portés à notre connaissance dans le cadre de l'activité effectuée pour le client.

## **7. Autres**

- 7.1 Dans la mesure où cela est autorisé, Kehl am Rhein, Allemagne, est le lieu d'exécution et la juridiction exclusivement compétente.
- 7.2 C'est la législation allemande à l'exclusion du droit commercial international des Nations Unies qui s'applique.
- 7.3 Si certaines dispositions du présent contrat devaient être ou s'avérer nulles et non avenues, cela n'affectera en rien la validité du reste du contrat. Dans ce cas, les partenaires contractuels remplaceront un règlement non valide par un règlement de substitution correspondant au maximum à l'objectif économique poursuivi par la disposition nulle et non avenue. Cela s'applique également si le contrat présente une lacune.